



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Cagnotte le 14 octobre 2019

Monsieur le Préfet des Landes
24 rue Victor Hugo
40021 Mont de Marsan Cédex

Transmission électronique : pref-secretariat-prefet@landes.gouv.fr

Objet : nuisances olfactives de l'usine de compostage Thalie à Campet-et-Lamolère

Monsieur le préfet,

Notre attention a été attirée sur les nuisances olfactives de l'usine de compostage Thalie à Campet-et-Lamolère.

Nous connaissons cette entreprise puisque nous avons organisé le 24 mars 2007 une visite de celle-ci en prologue de notre assemblée générale ce jour. Monsieur Gérard Raynaud, pour le SYDEC avait accueilli une vingtaine d'adhérents de la SEPANSO Landes.

A une ou deux reprises, des citoyens nous avaient signalé des problèmes et nous leur avons conseillé de dialoguer directement avec les responsables du site et de la commune.

Lorsque j'ai été à nouveau questionné, mon interlocutrice m'a expliqué que la situation était compliquée et que plusieurs riverains aimeraient que la SEPANSO intervienne en leur faveur. J'ai donc demandé à cette dame de bien vouloir m'adresser un petit mémoire afin de bien évaluer la situation. Je vous invite à lire comme moi celui-ci (P.J. Mémoire de Mme
: 3 pages).

J'ai donc l'honneur de vous prier de bien vouloir faire examiner la situation vécue par les riverains pour que leur qualité de vie ne soit pas perturbée par les dysfonctionnements de l'usine de compostage Thalie. En l'état actuel, les engagements du SYDEC ne semblent pas tenus (P.J.2 : page 2 de la plaquette SYDEC). Il est clair que l'Etat doit apporter les réponses aux questions importantes posées. Ce serait d'ailleurs peut-être bien que cette ICPE fasse l'objet d'une présentation en CODERST.

.../...

Dans l'attente d'informations sur la situation de Thalie, veuillez agréer, Monsieur le préfet, l'expression de notre considération distinguée.



Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53
Georges.cingal@orange.fr
<http://sepanso40.fr>

Copie à : Agence de l'Eau Adour Garonne qui a subventionné cette ICPE

2: rue
40090 Campet-et-Lamolère

Tél :

Campet-et-Lamolère, le 29 septembre 2019

Objet : Les nuisances olfactives de l'usine de compostage Thalie à Campet-et-Lamolère

M. Cingal,

Mon compagnon et moi sommes arrivés à Campet-et-Lamolère en 2006 pour emménager en tant que locataires dans une maison à 2,5 km du bourg. Nous ne savions rien de la présence d'une usine de compostage à proximité (moins de 400m).

Les premières années, nous étions confrontés essentiellement à des odeurs piquantes d'ammoniac. A cette époque nous ne nous sommes pas manifestés car nous avons jugé la gêne supportable.

Mais au fil du temps les odeurs sont devenues plus fréquentes intenses et persistantes. Odeurs d'égouts, d'excréments, d'œuf pourri, de poisson crevé.

Ces gaz malodorants polluent l'air chez nous à toute heure, souvent tôt le matin et en fin de journée, y compris durant le week-end. Cela peut durer de quelques minutes à plusieurs heures. Certaines années c'est pire en été, d'autres années pire en hiver.

Quand les odeurs atteignent une certaine intensité, le nez et la gorge piquent au point qu'il faut porter un masque pour pouvoir être dehors. Cela peut aller jusqu'à l'écoeurement et occasionner des maux de tête. Certaines nuits d'été, la pestilence nous réveille et il faut se lever pour fermer les fenêtres et désodoriser.

L'intensité des odeurs peut être telle que nous nous inquiétons quant à leur nocivité éventuelle. A ce jour, nous n'avons aucune preuve de la non dangerosité de ces émanations.

2009-2010 : les odeurs étant vraiment dérangeantes, nous en avons parlé au maire de l'époque, M. Junquas. Il avait validé l'implantation de l'usine mais il nous a simplement dit de nous adresser à ses responsables. Nous nous sommes donc adressés à M. Farthouat, le responsable en poste à l'usine à cette période. Nous faisons dès

lors des signalements auprès de lui et avons fini par visiter l'usine. Ce jour-là ça ne sentait pas. Il n'avait aucune explication sur la cause des émanations nauséabondes mais nous a appris qu'en 2009-2010 il y a eu une augmentation notable de l'activité de l'usine.

Après cette rencontre avec M. Farthouat, nous avons compris que nous devrions continuer à supporter ces nuisances et patienter en espérant que l'évolution technologique de l'usine réglerait le problème.

Par la suite nous avons fait peu de signalements puisque ça ne servait à rien. Nous avons aussi à cœur de ne pas revenir sans arrêt à la charge.

Lors de nos appels téléphoniques, c'était toujours la même chose : le responsable était désolé de la situation, ne comprenait pas d'où venaient les odeurs et disait ne rien pouvoir faire.

Nous n'envisageons pas d'actions plus conséquentes parce que nous pensions n'avoir que peu de poids en tant que locataires.

Nous avons cherché une maison similaire ailleurs mais n'avons rien trouvé dans nos moyens. Au fil du temps nous nous sommes attachés à notre maison dans laquelle nous nous étions investis malgré tout.

Les années suivantes nous avons continué à faire des signalements auprès de M. Saugnac, le successeur de M. Farthouat à partir de 2012. Nous étions toujours confrontés au même discours : « *on ne sait pas pourquoi ça sent, on fait le maximum...* »

Au fil du temps, le responsable nous a parlé de travaux, de nouveaux aménagements, de renouvellement de matériels. Alors nous avons continué à espérer des améliorations même si ces investissements n'étaient pas destinés à remédier au rejet des gaz malodorants, mais à optimiser le fonctionnement de l'usine.

Les années ont passé et nous étions de plus en plus affectés et lassés d'endurer ces nuisances.

Le responsable de l'usine nous répétaient toujours la même chose : noter le jour et l'heure des odeurs et continuer les signalements.

Pourquoi nous imposer cette contrainte encore et encore ?

Quels retours avons-nous eu suite à nos signalements ? Aucun !

Personne n'est entré en contact avec nous, personne ne nous a parlé de démarches pour trouver la cause de ces odeurs ou de tentatives pour y remédier. Nous avons été ignorés et les nuisances ont continué.

En 2014, à force d'entendre le responsable en poste à l'usine dire : « on ne sait pas, on ne comprend pas... », nous souhaitions parler avec un supérieur hiérarchique. C'est en août 2014 que nous avons tenté de joindre le directeur technique du SYDEC. Après plusieurs tentatives infructueuses, nous avons été orientés vers M. Auguin qui était alors directeur technique adjoint. M. Auguin a écouté, a dit qu'il était au courant et que le maximum était fait pour limiter les odeurs.

Cet entretien téléphonique a-t-il changé quelque chose ? Rien !

Septembre 2016, nous avons rappelé M. Auguin. Deux mois plus tard nous l'avons rencontré pour la première fois dans les locaux de l'usine Thalie.

Etaient présents lors de cette réunion : M. Auguin, directeur technique eau et assainissement du SYDEC, M. Saugnac, le responsable en poste à l'usine: et M. Broqua, employé au service « Eau et assainissement » du SYDEC à Tartas.

Lors de cette discussion M. Auguin nous a dit :

« *Vous ne sentez pas les odeurs 365 jours par an ni 24h sur 24 ?* »

« *Les odeurs, ça dépend du niveau de perception de chacun !* »

« *Vu l'orientation des vents dominants et là où se trouve votre maison vous ne devriez pas avoir les odeurs.* »

M. Auguin avait beau dire que par ses interrogations et hypothèses il cherchait à comprendre, nous entendions l'ensemble de son discours comme une tentative de minimiser le problème.

Il dira aussi : « *Je n'ai pas d'explication rationnelle et ne peux faire de miracles. C'est un phénomène de fermentation biologique naturel contre lequel on ne peut rien et il y aura toujours des odeurs. On n'a pas de solutions car on fait déjà le maximum pour minimiser les odeurs.* »

Ainsi quand nous sommes submergés par la pestilence, il considère que c'est à cause des paramètres de météo et du vent qui poussent les odeurs vers notre maison.

Il nous a suggéré de continuer les signalements et de tenir un journal de bord qui leur permettrait de faire des recherches sur la cause des odeurs.

Pour ce qui est des signalements cela faisait des années qu'on se manifestait et ça ne servait à rien.

Quant à tenir un journal de bord qui permettrait d'après lui d'enquêter sur la cause des odeurs, on a demandé comment cela serait exploitable puisque lorsque nous appelons sur le vif personne n'est en mesure de nous donner une explication concrète !

M. Auguin a jugé bon de rappeler qu'ils avaient été suivis par les élus pour l'implantation de cette usine.

La conclusion était qu'il n'y avait pas de solution et que rien ne changerait.

Début 2017, sans nouvelles du SYDEC, nous rédigeons ce que nous endurons depuis des années et envoyons notre courrier à M. Auguin, M. Saugnac, et M. Esquié, maire de Campet-et-Lamolère.

Peu après, le maire a ouvert un cahier de doléances en mairie. Des riverains se sont signalés mais ce recensement n'est pas représentatif du nombre d'habitants impactés.

Enfin, cette année-là, après des années de signalements, le SYDEC a pris en compte le problème et commandé une étude des odeurs. La société ODOTECH de LYON spécialisée dans l'étude des odeurs a réalisé cette étude en juillet 2017. M. Turmel, ingénieur dans cette société a fait son compte rendu en octobre 2017 et mis en évidence plusieurs sources d'odeurs.

M. Auguin a dit ce jour-là que le process de cette usine était considéré comme innovant à l'époque et supposé ne générer aucune odeur.

Même si ce procédé était innovant, leur engagement de ne pas occasionner de nuisances aux riverains était irréaliste étant donné qu'il n'existe pas d'usine de compostage qui fonctionne sans émettre d'odeurs.

C'était un grand soulagement que le problème soit enfin avéré scientifiquement car le SYDEC devrait désormais prendre des mesures pour y remédier.

Dans un élan d'optimisme, nous avons acheté notre maison l'année suivante, projet que nous différions depuis plusieurs années à cause de ces nuisances.

2018 : Nous pensions que le SYDEC se mettrait en quête d'une entreprise pour réaliser des travaux mais c'est une 2^{ème} étude qui a été commandée. M. Fanlo de la Société OLENTICA d'Alès a réalisé cette étude en septembre 2018 et présenté son rapport en novembre dans les locaux de la mairie. Il a mis en évidence que la source principale vient du système de traitement des odeurs au niveau des bio filtres. Ainsi le système de traitement des odeurs de l'usine s'avère très insuffisant et cela depuis le départ. Il a décrit les travaux qu'il jugeait nécessaires et en a fait une estimation : au moins 400 000 €.

M. Auguin a dit ce jour-là que l'année suivante, en 2019, il y aurait un appel d'offre pour choisir l'entreprise qui ferait les travaux préconisés par M. Fanlo et que ceux-ci seraient réalisés en 2020.

Les personnes qui s'étaient signalées en mairie n'ont pas été conviées aux rapports des études des odeurs de 2017 et 2018. Seuls mon compagnon et moi y avons assisté. Le Maire était présent également.

C'est M. Broqua qui travaille au service « eau et assainissement » de Tartas qui a été chargé de cette démarche.

En juillet 2019, je le contacte pour m'enquérir de l'avancée de sa recherche. Il a dit qu'il s'en occupait, comprenait que c'était une priorité pour nous mais qu'il avait aussi d'autres dossiers à gérer. Son discours nous a fait douter de la motivation du SYDEC pour mener à bien cette étape.

En septembre je tente de joindre M. Auguin à plusieurs reprises, en vain. Il a chargé sa secrétaire de me diriger vers M. Broqua à Tartas.

M. Broqua très difficile à joindre lui aussi m'a annoncé que le SYDEC ne fera pas les travaux en 2020 contrairement à leur engagement parce que « Egalim » remettrait en question les usines de compostage.

Il a dit que dans ce contexte le SYDEC ne mettra pas à l'ordre du jour de leur réunion d'octobre le projet pour remédier aux odeurs de l'usine.

Il admet que cela peut durer encore plusieurs années comme ça.

Ainsi le SYDEC prévoit que l'usine poursuive son activité et continue d'imposer sa pestilence aux habitants de Campet-et-Lamolère.

C'est ce mois-ci, en octobre, que les membres du bureau syndical du SYDEC se réunissent pour voter les projets de 2020.

Nous avons docilement écouté les discours de bonne volonté du SYDEC et avons enduré la pestilence de l'usine pendant de nombreuses années. Le constat est que notre tentative de régler le problème à l'amiable est un échec et que notre très longue attente n'a servi à rien.

Désormais nous n'avons pas d'autre choix que d'entreprendre des actions pour espérer vivre dans un environnement plus sain.

Nous ne remettons pas en question l'utilité de cette usine mais nous nous interrogeons depuis longtemps sur sa situation sanitaire. Le maire nous a dit avoir le rapport de l'étude sanitaire en sa possession, qu'il ne pouvait pas nous le montrer car confidentiel mais que tout était normal et sans danger pour la santé.

Quelle est notre demande ? A ce jour nous aimerions :

- **avoir accès aux comptes rendus des contrôles sanitaires.**
- **que le SYDEC fasse réaliser l'intégralité des travaux préconisés à l'issue de la 2^{ème} étude par l'entreprise OLENTICA.**
- **Etre tenus informés des décisions et des démarches du SYDEC en rapport avec le problème des odeurs de leur usine.**

Nous vous prions de bien vouloir intervenir en tant que président de la Fédération SEPANSO Landes pour nous apporter conseils et appui.

Cordialement,

N.B. Quelques informations trouvées sur internet :

Extraits de « Landes public, le portail des collectivités landaises » (3 mai 2004):

« Les premiers essais industriels auront lieu début novembre. La réception de l'usine, quant à elle, est prévue le 1er décembre 2004 pour une mise en route officielle annoncée au 1er janvier 2005 ».

« *L'élaboration de ce projet répond à un cahier des charges exigeant. Une attention particulière a en effet été apportée à la gestion des nuisances générées par ce type d'activité, à savoir l'odeur, le bruit ou encore la pollution de l'eau* ».

« Adour Garonne » Dossier sur les boues d'épuration (mars 2010)

Extrait des propos de M. Auguin (directeur technique eau et assainissement du SYDEC) sur l'usine Thalie :

« *Le succès repose sur les garanties techniques en matière d'odeur et sur le traitement des eaux en interne, assurant zéro rejet* ».

Le mot du Président

Historiquement tourné vers l'électricité et l'éclairage public, le Syndicat mixte Départemental d'Équipement des Communes des Landes (SYDEC), dans un cadre statutaire renouvelé, offre aujourd'hui aux collectivités, dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, une pratique concrète de l'intercommunalité axée autour de la solidarité, du maintien des services publics de proximité et de la mutualisation des moyens.

Dans le respect des lois et règlements et conformément à ses statuts, son mode d'intervention au profit des collectivités territoriales ou de leurs établissements publics peut s'inscrire dans le cadre de transferts de compétences ou de prestations de services.

Initialement simple outil de coopération intercommunale, notre Syndicat écrit désormais son action dans le cadre plus large d'une politique départementale affichée par le Conseil Général afin de mettre en place une véritable gestion publique de l'eau.

L'usine Thalie en est la plus parfaite illustration.

Réservée en priorité aux Collectivités du Département des Landes, et soucieux de l'intérêt général, nous avons décidé d'en ouvrir l'accès aux industriels de l'agroalimentaire ainsi qu'aux collectivités d'autres départements et à leurs exploitants.

L'atteinte de l'objectif politique affiché et le respect des nombreuses obligations réglementaires dans des conditions économiques maîtrisées ne pouvaient faire l'économie d'un tel équipement public.

Je tiens à remercier nos adhérents mais également l'ensemble des partenaires institutionnels ainsi que le monde agricole car leur soutien et leur implication ont été les garants de la réussite d'un tel projet.

Alain Siberebicot
Président du SYDEC
Maire de Peyrehorade

Thalie*

L'usine est implantée sur la commune de Campet-Lamolère, au cœur de la plus grande forêt d'Europe, sur un site de 20 hectares, à proximité des grands axes de circulation et de la ville de Mont-de-Marsan.

* Grâce grecque appelée « la verdoyante », celle qui fait croître et fleurir les plantes.

Le projet

Les principaux objectifs

1. Traiter les boues des stations d'épuration par la mise en œuvre d'un traitement adapté permettant une valorisation de ces déchets.
2. Répondre aux besoins des collectivités possédant une station d'épuration et pour lesquelles aucune solution n'existe à ce jour.
3. Disposer d'un outil technique fiable et pérenne.
4. Maîtriser les coûts et le procédé de traitement.

Les contraintes et les précautions préalables

1. Assurer l'écoulement du compost produit dans le cadre d'un plan d'épandage de 1 120 hectares autorisé après enquête publique (38 agriculteurs volontaires concernés).
2. Minimiser et supprimer les nuisances olfactives, sonores et visuelles.
3. Produire un compost normalisé répondant à la norme NF U 44-095.

